Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251125-2025_11_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLEMAU, Emile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Lucie PERRINEL

Étaient absent(e)s :
Morgane CHAPDELAINE
Jean-Luc LÉVESQUE
Jord LEVESQUE
Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Procurations	: 1
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

DELIBERATION 2025 – 11 – 03
TARIFICATION DES COMMERÇANTS AMBULANTS : 1ER MOIS DE GRATUITE

La délibération ci-après annule et remplace la délibération n°2025_06_27

Rapport de Céline MOTEL DAVID, adjointe déléguée au développement économique et à l'attractivité,

Par délibération n°2025-06-27, le Conseil Municipal a adopté les tarifs qui s'appliquent pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants lors du marché hebdomadaire et hors du marché hebdomadaire, à savoir :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251125-2025_11_03-DE

Droits de place du marché hebdomadaire
Le mètre linéaire : 1,00 €
Forfait branchement électrique : 5,00 €

Occupation du domaine public hors marché hebdomadaire
Le mètre linéaire : 0,50 €
Forfait branchement électrique : 5,00 €
Par demi-journée d'utilisation - Outillage st Etienne : 50,00 €
Par demi-journée – Manège : 10,00 €

Afin de rendre la tarification plus accessible aux commerçants ambulants, il est proposé de mettre en place une gratuité le 1er mois d'installation.

Il est proposé aux élus de compléter la grille tarifaire avec cette mention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'ajout de la mention ci-dessus pour proposer la gratuité aux commerçants ambulants le 1er mois,

PRECISE que la présente délibération s'appliquera à compter du 1er décembre 2025,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC